

Subvention 2007 à Energie Cités

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : La Ville de Besançon a soutenu la création de l'Association Energie Cités en 1991 ainsi que son implantation à Besançon.

Ce soutien se traduit entre autres par le versement annuel d'une subvention de fonctionnement.

Grâce à Energie Cités, la Ville de Besançon bénéficie des échanges avec les 149 collectivités européennes adhérentes. Elle est destinataire également d'opportunités signalées par la veille d'Energie Cités pour le montage de dossiers européens en association avec des villes (ex. Rêve Jura Léman ...).

Le montant de la participation est fixé pour l'année 2007 à 13 264 €.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser M. le Maire à verser cette subvention qui sera prélevée sur les crédits de fonctionnement inscrits au chapitre 65.93.6574.30900 du budget primitif 2007.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 8, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 20 septembre 2007.